



## Invalidité, formation et arrêt de travail

Par **herriot**, le **06/08/2015** à **16:22**

URGENT

Bonjour,

En arrêt depuis 2009, en validité 2ème catégorie depuis 2012, mais je fais toujours parti des effectifs de mon entreprise. J'ai fait une formation en alternance (le médecin du travail m'a mis apte à reprendre le travail sous forme d'une formation et le médecin traitant ne m'a plus mis en arrêt) qui se termine et ma reprise du travail chez mon ancien employeur est prévu dans 10 jours. J'ai donc a cette date une visite de reprise chez le médecin du travail. En attendant je vais me mettre en arrêt et ma question est la suivante : Dois je envoyer cet arrêt seulement à mon employeur (comme je le faisais depuis 2012) ou à mon employeur et à la CPAM (comme tout salarié)

Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **06/08/2015** à **19:06**

Votre arrêt est tout à fait irrégulier.

Vous auriez dû obligatoirement passer une pré-visite de reprise entre 15 et 30 jours avant la reprise effective.

Par **docteur Vincent**, le **06/08/2015** à **19:59**

Bonjour,

Normalement la Sécu, donnant déjà une pension d'invalidité ne doit plus se soucier de vos arrêts de travail.